

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00283

Numéro SIREN : 440 606 606

Nom ou dénomination : A.HARTRODT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/026348

ETATS FINANCIERS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Comptes annuels



ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

 Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 356	18 356		
Fonds commercial (1)	20 600		20 600	20 600
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	163 702	130 627	33 075	56 244
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 868		9 868	13 482
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	212 526	148 983	63 543	90 326
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 943 794	235 439	2 708 355	1 789 071
Autres créances	54 424		54 424	12 082
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	130 845		130 845	293 010
Charges constatées d'avance (3)	18 466		18 466	20 014
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 147 529	235 439	2 912 090	2 114 177
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 360 055	384 422	2 975 632	2 204 503
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

 Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	750 000	750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 966	9 966
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-316 392	-44 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	191 607	-271 477
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	635 181	443 574
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	194 113	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	250 000	250 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 594 077	1 239 757
Dettes fiscales et sociales	254 006	170 234
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	48 255	100 938
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 340 451	1 760 929
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 975 632	2 204 503
(1) Dont à plus d'un an (a)	250 000	
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 090 451	1 760 929
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	194 113	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	10 530 191	7 556 485
Chiffre d'affaires net	10 530 191	7 556 485
Dont à l'exportation	8 684 319	5 844 160
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	16 466	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 506	
Autres produits	1 831	3 830
TOTAL I	10 549 993	7 560 314
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	9 205 529	6 774 092
Impôts, taxes et versements assimilés	38 210	38 388
Salaires et traitements	733 188	715 605
Charges sociales	313 992	225 085
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 169	27 026
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	77 301	54 654
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	21	1
TOTAL II	10 391 408	7 834 851
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	158 585	-274 536
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 976	23 690
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	57 290	22 273
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	61 266	45 963
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	7 655	3 627
Différences négatives de change	20 589	39 276
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	28 244	42 903
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	33 022	3 060
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	191 607	-271 477

 Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	10 611 260	7 606 278
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 419 653	7 877 754
BENEFICE OU PERTE	191 607	-271 477
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe



ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A.HARTRODT FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 2 975 632 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 191 607 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/01/2022 par le président.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, définie comme la période sur laquelle la société prévoit de retirer un avantage économique futur.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le taux de provision retenu est déterminé en fonction du dépassement des dates d'échéances.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres éléments significatifs

Autres informations

Société mère consolidante: La société A.HARTRODT Midlands UK - Middlesex TW14 OPZ-Grande Bretagne.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	20 600			20 600
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 356			18 356
Immobilisations incorporelles	38 956			38 956
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 676			14 676
- Matériel de transport	86 982			86 982
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 045			62 045
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	163 702			163 702
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 482		3 614	9 868
Immobilisations financières	13 482		3 614	9 868
ACTIF IMMOBILISE	216 140		3 614	212 526

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	20 600

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 356			18 356
Immobilisations incorporelles	18 356			18 356
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 206	1 735		12 941
- Matériel de transport	50 664	16 988		67 652
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 588	4 446		50 034
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	107 459	23 169		130 627
ACTIF IMMOBILISE	125 814	23 169		148 983

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 026 551 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 868		9 868
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 943 794	2 943 794	
Autres	54 424	54 424	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 466	18 466	
Total	3 026 551	3 016 684	9 868
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURN.AVOIRS A RECEVOIR	38 863
Total	38 863

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 750 000,00 euros décomposé en 75 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 340 451 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	194 113	194 113		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 594 077	1 594 077		
Dettes fiscales et sociales	254 006	254 006		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	298 255	48 255	250 000	
Produits constatés d'avance				
Total	2 340 451	2 090 451	250 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
ETUDES ET RECHERCHES	13 200
FOURNIS.FACT.N.P	1 000
FOURNITURES ADM	1 645
LOCATIONS	1 625
ENTRETIEN REPARATIONS	885
COMMISSIONS	7 754
HONORAIRES	19 361
DIVERS	335
FRAIS TELECOMMUNICATION	275
CONGES A PAYER	59 779
PRIMES	7 625
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	24 915
CHARGES SOCIALES S/PRIMES	2 593
TAXE SUR SALAIRES	9 251
TAXE APPRENTISSAGE	1 245
FORMATION CONTINUE	618
C.V.A.E.	4 981
T.V.S	2 129
Total	159 215

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	1 656		
FOURN. ADMINISTRATIVES	3 445		
LOCATIONS	12 367		
ENTRETIENS REPARATIONS	386		
FRAIS MARITIMES CCA	612		
Total	18 466		

Autres informations

Engagements financiers

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Fiscales et douanes (France)	10 800
Air France	6 000
Autres engagements donnés	16 800
Total	16 800
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 62 946 euros

La société applique en effet les conditions de la convention collective en matière de retraite, et font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe, sans aucune provision en comptabilité.

a. hartrodt france

S.A.S. unipersonnelle au capital de 750.000 €

Siège social : Cargoport

540 rue des Pays-Bas

69125 COLOMBIER SAUGNIEU

440 606 606 RCS LYON

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DÉCISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 MAI 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION :

Proposition d'affectation du résultat :

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, s'élevant à 191.607,10 €, en totalité à l'apurement partiel du compte « report à nouveau ».

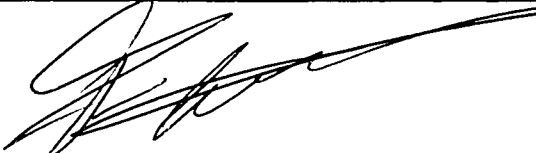
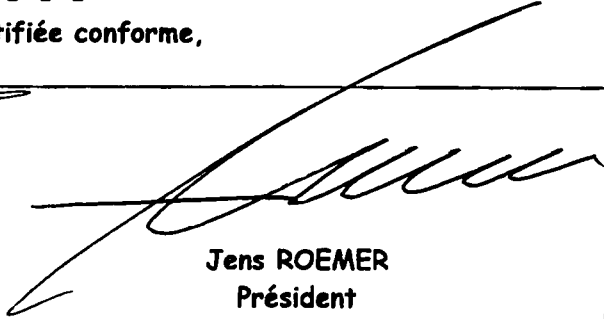
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Affectation du résultat votée et adoptée :

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, s'élevant à 191.607,10 €, en totalité à l'apurement partiel du compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Affectation certifiée conforme,

 Pour la société a. hartrodt (Midlands) Ltd Associé unique Felix WENZEL	 Jens ROEMER Président
---	--

a. hartrodt france

S.A.S. unipersonnelle au capital de 750.000 €

Siège social : Cargoport

540 rue des Pays-Bas

69125 COLOMBIER SAUGNIEU

440 606 606 RCS LYON

DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

BILAN

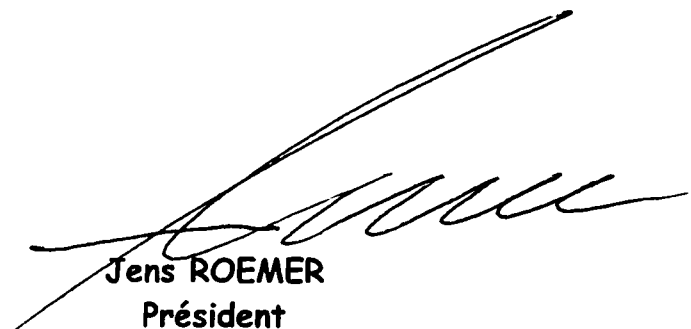
COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Documents certifiés conformes,



Jens ROEMER
Président



A HARTRODT France

Société par Actions Simplifiée

au capital de 750.000 euros

Siège Social : 540 rue des Pays-Bas

69124 COLOMBIER SAUGNIEU

RCS LYON 440 606 606

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2021

Siège social : 20 avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret

Etablissement secondaire : 85 bis rue du Soleil – 42100 Saint-Etienne

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles

SAS au capital de 305 090 euros – RCS Nanterre 401 808 068

www.gestionphi.fr

A HARTRODT France
Société par Actions Simplifiée
au capital de 750.000 euros
Siège Social : 540 rue des Pays-Bas
69124 COLOMBIER SAUGNIEU
RCS LYON 440 606 606

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2021

A l'associé unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A HARTRODT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations financières et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret, le 13 avril 2022

GESTIONPHI
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles



Bruno AUGUIER